

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1975)
Heft: 343

Artikel: Un signe
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1028895>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

343

Domaine public

J.A. 1000 Lausanne 1
 Hebdomadaire romand
 N° 343 18 décembre 1975
 Treizième année

Rédacteur responsable :
 Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
 Abonnement
 pour une année : 40 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 2612
 1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
 Tél. 021 / 22 69 10
 C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :
 Rudolf Berner
 Claude Bossy
 Jean-Daniel Delley
 René Duboux
 Victor Ruffy

Un signe

La nouvelle n'a, semble-t-il, pas encore passé la Sarine. Il est pourtant possible que l'apparition au grand jour à Zurich, la semaine dernière, d'une « association de médecins indépendants » soit un signe riche de promesses considérables.

En gestation depuis la campagne pour la révision de la loi sur l'assurance maladie, cette association (environ cinquante médecins qui se défendent, pour l'heure, de rompre avec la corporation médicale) mettait donc le nez à la fenêtre en organisant une récolte de signatures pour une pétition, destinée au Conseil fédéral, et demandant l'abrogation des nouvelles dispositions concernant la franchise, dispositions jugées « asociales ». C'est clairement annoncer la couleur, si l'on se souvient des prises de positions émanant des milieux médicaux sur le sujet...

Le reste du « programme » de l'association est à l'avenant. On met l'accent sur les forces politiques, les intérêts et la défense organisée des profits (industrie pharmaceutique, par exemple) qui gè-

lent toute tentative de réforme de notre politique de la santé ; on privilégie l'analyse des composantes économiques et politiques de ce secteur ; on insiste aussi sur l'importance des facteurs tenant aux conditions de vie et de travail, longtemps considérées comme intangibles ; on souligne l'importance de l'information de la population, de sa formation ; on rappelle qu'une politique de la santé renouvelée doit reposer sur un financement socialement équilibré et qui tienne compte du revenu et de la richesse ; on tient pour des alibis l'invocation systématique à la surconsommation médicale pour expliquer la crise de notre système de santé...

Lorsque l'on sait le poids de l'« establishment » médical sur les membres de ces professions, lorsque l'on sait qu'en définitive l'imagination même d'une réforme sérieuse de la politique de la santé a toujours buté sur l'immobilisme monolithique (au moins en apparence) du corps médical, lorsque l'on sait que l'élaboration de la politique de la santé est l'un des problèmes-clefs posé à notre société, la brèche qu'ouvre cette « association des médecins indépendants » doit être saluée.

L'intendance

Donc le projet de loi sur l'assurance-chômage a passé le cap du Conseil national sans trop de mal. A toutes les étapes, les propositions d'élargissement du système présentées par la gauche ont été repoussées à une large majorité, si bien qu'il faut admettre que cette révision n'est que le début d'un long combat (à quand l'accent mis sur la formation professionnelle ?). Reste maintenant à passer le cap du Conseil des Etats (mars), puis celui de la votation populaire...

Les délais se multiplient ; mais une question s'impose dès aujourd'hui : l'intendance suit-elle en matière d'assurance-chômage ? Sans même parler des réserves financières des caisses, fait problème en effet l'impressionnant afflux de nouveaux coti-

sants qui est une charge très lourde à supporter sur le plan administratif. Et si les institutions importantes parviennent à tenir le rythme, les autres sont le plus souvent débordées. D'où des conditions inadmissibles — délais de paiement des indemnités, ordres de marche quasi militaires pour le « pointage », notamment — faites aux chômeurs dont le quotidien est déjà fort précaire et difficile à supporter.

Aménager les principes, soit ; mais aussi intervenir jour après jour dans le fonctionnement des caisses dont le sommeil des années d'abondance était probablement encore plus lourd qu'ailleurs. Tolérera-t-on, par exemple, qu'à Bienne, ville touchée entre toutes, on laisse, dans le chaos le plus total, des chômeurs « partiels ou complets » attendre des semaines, voire des mois, le jour de leur premier « salaire » ?